

>> Renforcement de la Protection des Données Personnelles :

la caisse se met en conformité avec le RGPD



Dans la continuité de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Règlement Général de Protection des Données (*RGPD*) est entré en vigueur le 25 mai dernier.

Il vise une meilleure protection et un meilleur encadrement des données personnelles des citoyens (*consentement, traçabilité, sécurité des données, ...*).

La caisse qui collecte et traite les données personnelles des salariés des entreprises adhérentes pour la gestion des congés payés met en œuvre toutes les actions nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité des données personnelles et être en conformité avec le RGPD.